

TAXE DE SEJOUR

Nouveau site internet

https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/epernay/

Loueurs de meublés, hôteliers, hôtes, créez votre compte de gestion Taxe de Séjour, pour déclarer et reverser en ligne!

En quelques clics

(Voir procédure Ci-contre)



Épernay - Gestion de la Taxe de Séjour

Email: taxedesejour@ville-epernay.fr

Loueurs, accédez à votre Portail Taxe de Séjour :

https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/epernay/



Vous avez reçu vos identifiants?

Lancez le nouveau Portail Taxe de séjour Saisissez votre identifiant Puis votre mot de passe Laissez-vous guider

OU

S'inscrire en ligne



Vous êtes un nouveau Loueur, créez votre compte :

- 1. Lancez le nouveau Portail Taxe de séjour Validez « Créer Mon Compte »
- 2. Vous recevrez vos identifiants par mail Un Code utilisateur et un mot de passe
- **3. Puis vous recevrez un mail de validation** *Pour télé-déclarer et payer en ligne*

Télé-déclarer et reverser en ligne



Une fois enregistré, connectez-vous au portail Loueur et avant chaque date limite :

- 1. Déclarez en ligne vos locations
- 2. Reversez en payant en ligne
- 3. Vous recevrez un ticket de versement